Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rôle du syndic dans incendie

Par Manon97490

Bonjour,

Nous sommes propriétaires mon mari et moi d'un appartement situé au 3ème étage et nous avions été victime d'un incendie volontaire. Notre voisine ayant des problèmes psychologiques a mis volontairement le feu à son appartement et a fui.

Cette expérience nous a énormément touchés mais nous n'avions pas eu de dégâts matériels dans notre appartement. Ce qui n'est pas le cas de notre palier..

Les pompiers se sont rendus compte que les colonnes séches étaient hors d'usage et ont du utiliser non pas celles du 2ème étage mais du premier!!!

Aucune alarme incendie s'est également déclenchée lors de l'incendie à 4h du matin.. les étages ne sont ils pas censés avoir des détecteurs automatiques de fumée ?!

Quelle est le rôle de la copropriété dans cette histoire ? Devions nous porter plainte ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses éventuelles.

Par Henriri

Hello !

Il y a obligation de détecteurs de fumée dans un logement pour ses occupants mais pas dans les parties communes d'un immeuble...

Pour quoi porter plainte ?

S'il y a des anomalies "prévention incendie" dans la copropriété il faut que le conseil syndical s'en saisisse...

A+

Par Manon97490

Je vous remercie de votre réponse